

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 janvier 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS477

AMENDEMENT

présenté par
M. Neuder, M. Hetzel, Mme Gruet, M. Bazin et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19 BIS, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p>
